ARRÊTÉ

DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE.

Du 18 Octobre 1790.

LE Directoire du Département des Bouches du Rhône, oui M. Henri Pellicot, Procureur-général-ſyndic, en remplacement, ſur l'avis du Diſtrict d'Aix, dans ſa Lettre du 18 Octobre courant; conſidérant que par les Lettres patentes du Roi, données au mois de Janvier 1790, ſur un Décret de l'Aſſemblée Nationale, pour la conſtitution des Aſſemblées primaires & des Aſſemblées adminiſtratives, ſect. 3, paragraphe 2, art. 3, les Adminiſtrateurs de Département ſont chargés, ſous l'autorité & l'inſpection du Roi, de la ſurveillance de l'éducation publique, & de l'enſeignement politique & moral. Il ne doit être ouvert aucun *cours d'enſeignement public*, politique & moral, dans le Département, ſans ſon aveu.

Que l'univerſité d'Aix, dans les affiches par leſquelles elle a annoncé l'ouverture de ſes Ecoles, a donné à diverſes perſonnes, des qualifications honorifiques proſcrites par les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, ſanctionnés par le Roi.

Qu'enfin, il ſeroit dangereux de laiſſer ſe former des aſſemblées dans leſquelles l'eſprit de l'ancien régime judiciaire pourroit ſuggérer des idées inconſtitutionnelles, capables de renouveller les ſcenes affligeantes dont le Public a été le témoin dans pluſieurs Villes du Royaume, & même à Aix, où certains gradués ſe ſont permis des démarches ſéditieuſes & des diſcours incendiaires, au grand ſcandale des bons Citoyens.

ARRETE que l'ouverture des Claſſes de l'Univerſité d'Aix, ſera renvoyée juſques à l'autoriſation du Conſeil général du Département, lors de ſa prochaine ſeſſion; que le Préſent ſera inceſſamment notifié au Recteur de l'Univerſité pour s'y conformer, & qu'il ſera imprimé & affiché.

Fait à Aix au Directoire du Département des Bouches du Rhône, le dix-huit Octobre mil ſept cent quatre-vingt-dix.

Signés ACHILLE VILLARDY, Vice-Préſident; MAGLOIRE OLIVIER, VERDET, MOURRET, F. GRANET, PERRIN, HENRI PELLICOT, Proc. gén. ſyndic en Remplacement.

Collationné. *Signé* DESCENE, Secrétaire.

A AIX, des Imprimeries de GIBELIN-DAVID & EMERIC-DAVID, Imprimeurs du Roi & du Département. 1790.

Ctre ovr-size FRC 10397